

ECHOS DU PAYS

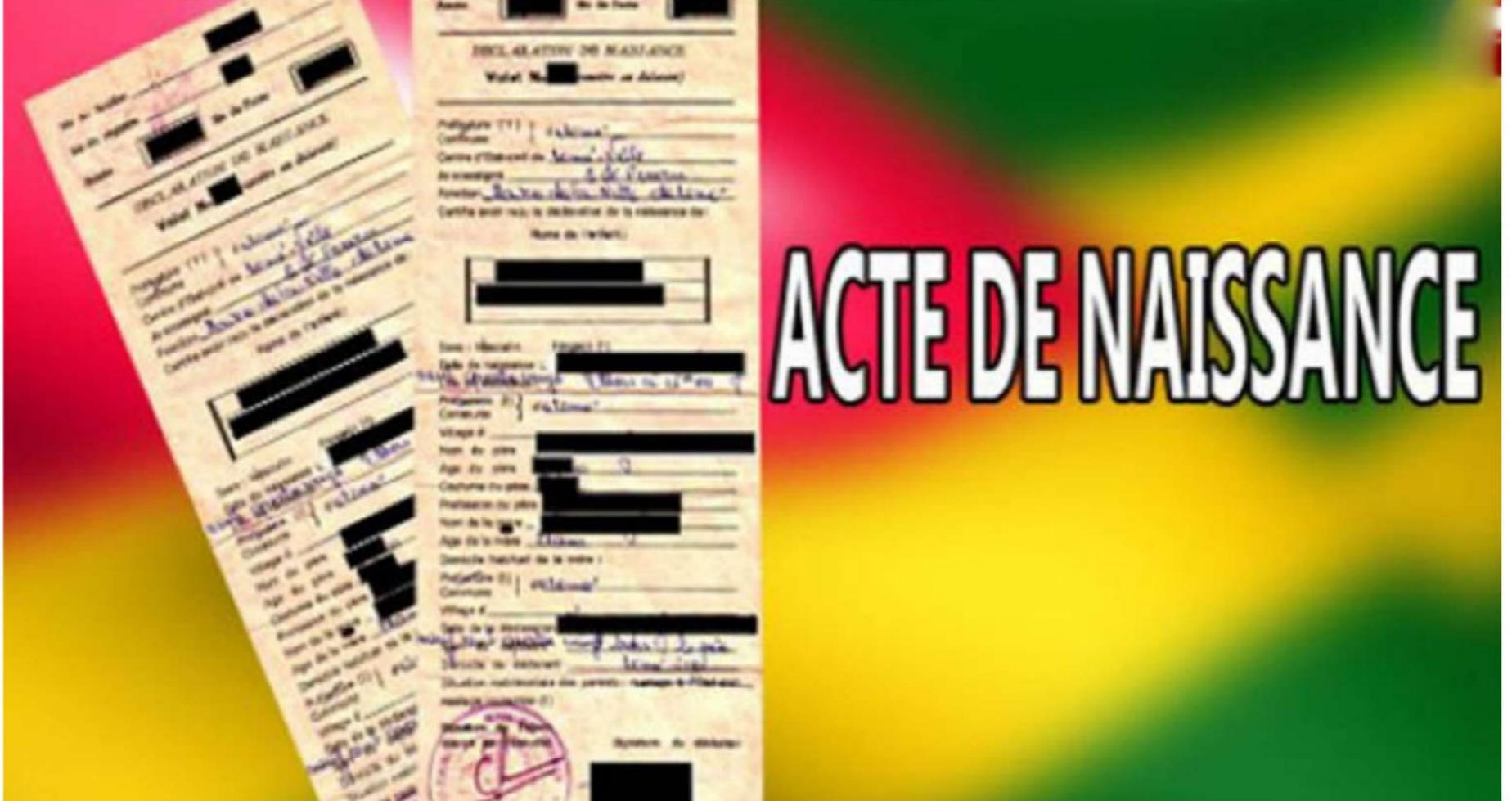
Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 390 du 13 Août 2020

PRIX : 250 F CFA

PYA franchit un autre pas dans l'accès à l'eau potable grâce à l'ONG Direct AID et des Cadres :
Lao et Akéï dotés de forages P.6

Etat civil au Togo :

Quelle importance pour le développement socioéconomique du pays ?

P.3

Validation du Plan stratégique de la Cour constitutionnelle :

Vers plus d'implication dans la réussite du PND

P.p3&6

Corruption au Togo :
Des chiffres qui interpellent la HAPLUCIA P.5

Un site internet dédié au cadastre minier lancé P.1

Pandémie du coronavirus :

Le virus s'installe à l'intérieur du pays

Le coronavirus est vraiment une maladie à plusieurs facettes comme d'ailleurs toutes les maladies pandémiques. La contagiosité et la progression sont très rapides, comme nous le constatons depuis son apparition, surtout dans certains pays. Tous les jours, de nouvelles contaminations sont enregistrées et la chaîne de contamination continue partout ailleurs. Toutes les stratégies sont déployées pour rompre la chaîne de contamination mais tant que les personnes malades entrent en contact avec des personnes saines, le virus va toujours circuler. Le fait qu'elle ne se manifeste pas chez certaines personnes dites asymptomatiques, reste un danger permanent pour les pays. Au Togo, le virus a été déplacé de la capitale et de l'extérieur vers l'intérieur du pays, ce qui fait qu'à jour toutes les préfectures soient attendues. Le cas du canton de Soudou dans l'Assoli a particulièrement attiré l'attention des autorités sanitaires au point où le canton a été bouclé et confiné. La maladie est partie d'un élève lycéen revenu

du Bénin, il a contaminé d'autres élèves et le personnel administratif. Du lycée, le virus a rapidement gagné tout le canton. Il a fallu des décisions draconiennes pour freiner l'allure que prenait la maladie dans ce canton. Le gouvernement a dû activer le programme « NOVISSI » pour amener les populations à rester vraiment chez elles. Cette situation est à la base de l'ascendance de la courbe ces dernières semaines. La préfecture d'Assoli n'est pas la seule à connaître un nombre important de cas de contamination. Elle est accompagnée de la préfecture de la Kozah et de la préfecture de Tchaoudjo. Les déplacements des personnes malades d'un lieu à un autre a permis ainsi au virus de voyager. « L'épidémie est en train de quitter Lomé pour l'intérieur du pays, ce n'est pas le virus qui circule, c'est nous qui le véhiculons », a déclaré dans le cadre de la sensibilisation sur la pandémie, Docteur Fantsè Awoukou, médecin de santé publique. Lorsque les gens quittent les centres urbains et arrivent

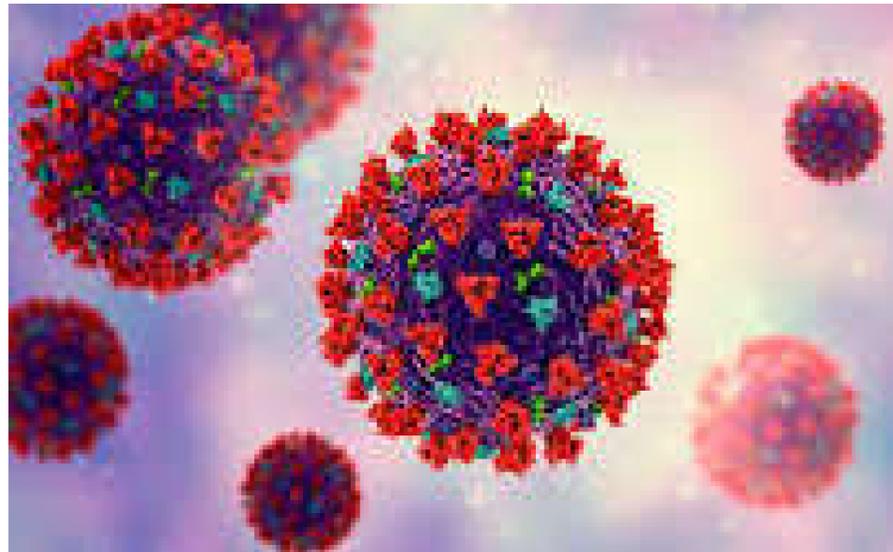
dans leur localité dans les villages, ils font fi des gestes barrières. Les regroupements dans les funérailles, dans les mariages et dans les fêtes se font dans les coins reculés du pays. C'est au cours de ces occasions malheureusement que le virus est exporté. Ce qui fait que la

avec des décès en cascade, ces derniers temps, pratiquement tous les jours, au moins un malade de coronavirus décède. Selon l'équipe de riposte, ce sont des cas qu'on ne pouvait pas sauver parce que les malades avaient d'autres maladies dont les conséquences ajoutées à

« *tients de ce type, c'est-à-dire des patients qui avaient des comorbidités* », a fait savoir, sur une chaîne de radio Docteur Alain Lidaw BAWÉ, Médecin Infectiologue au CHU Sylvanus Olympio, membre de l'équipe de prise en charge covid-19 au CHR

proesses dans la guérison des malades. Cette guérison importante des patients a fait que le CHR Lomé Commune continue d'assurer la prise en charge sans souci majeur. L'augmentation des cas de contamination et de décès, devrait interpeller tous les Togolais, surtout ceux qui ne croient pas à l'existence de la maladie et ceux qui foulent au pied les mesures édictées par les autorités sanitaires. Même si on ne croit pas à l'existence de la maladie il faut tout de même respecter les mesures barrières. Qu'est-ce que cela coûte de porter un masque, de se laver les mains à l'eau et au savon ou de garder une distance d'un mètre face à une autre personne ? La seule chose à faire pour rompre la chaîne de contamination c'est le respect des gestes barrières. Tout le monde a intérêt à barrer la route à ce virus parce que la maladie n'existe pas seulement pour certains et que d'autres sont épargnés. Il n'est pas question de défier quelqu'un dans la situation actuelle. C'est une prise de conscience au niveau de tout le monde en se mettant dans la tête que lorsqu'on contracte la maladie, il est facile de la transmettre aux autres membres de la famille. Donc tout le monde doit être discipliné pour permettre d'éradiquer cette pandémie qui a déjà coûté des milliards au Togo.

M. Mazé



pandémie est en train de prendre des allures inquiétantes à l'intérieur du pays. Avec l'augmentation des cas de contamination de ces dernières semaines, le Togo a franchi désormais la barre de mille cas confirmés et est allé largement au-delà depuis quelques jours. La situation devient préoccupante

celles de la covid-19 ont précipité la mort. « *Tout dépend du stade auquel ces patients sont arrivés. Dans cette infection, on a des cas asymptomatiques, des cas légers, des modérés et des cas sévères. Ces derniers temps nous avons enregistrés des cas sévères et la mort est survenue chez les pa-*

Lomé Commune. Si donc les cas de contamination continuent d'augmenter, il n'y a pas de surprise que le Togo enregistre un nombre important de décès. Heureusement qu'au même moment où les malades augmentent, le nombre de patients guéris augmente également. A ce jour, le Togo a fait des

NUMÉROS UTILES

CHU Tokoin	22 21 25 01
CHU Campus	22 25 77 68
Commissariat Central	22 25 47 39
Sûreté Nationale	22 21 28 71
Sapeurs pompiers	118 ou 22 21 67 06
Gendarmerie	172 ou 22 22 21 39
Police secours	117
Renseignement	119

Lisez chaque semaine votre journal



l'information au cœur du développement

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 10 au 17 Août 2020

3E ARRONDISSEMENT	Bd. 13 Janvier, près de l'Im. FIATA	22 21 52 27
CENTRE	46, Rue de la Gare (face SGGG)	22 21 83 30
CHÂTEAU - D'EAU	Près Château d'eau de BE	22 21 57 51
OLIVIERS	Bd. Houphët-Boigny	22 27 04 34
ADJOLOLO	58, Rue Franz Joseph STRAUSS	22 21 05 13
MAIRIE	Face Mairie	22 21 26 39
SOURCE DE VIE	Face Collège Protestant	22 22 45 71
CAMPUS	Adéwi	22 21 56 32
PATIENCE	Tokoin Gbadago	22 21 60 94
ISIS	Av Jean Paul II près des rails NUKAFU Gakpoto	70 44 83 87
YEM-BLA	258, Av. Akéï face à la Résidence	22 26 76 51
FRATERNITE	Hédzranawé près de la Clinique St Joseph	22 26 81 55
CITRUS	Attigou Carrefour DVA, Grand Contournement	70 44 59 24
NOTRE DAME	Entre la foire TOGO 2000 et Aéroport	96 80 10 12
SANTA MADONNA	Kégué, Eglise catholique Ste Thérèse	70 01 03 03
MISERICORDE	BE-KPOTA, A côté de la Station MRS	96 80 09 45
LE PROGRES	Ahadji kpotà non loin du marché de Zorro-bar	22 35 86 55
CITE	Bd. du 30 Août	22 25 01 25
BESDA	Adidogomé-Aménopé, Route de Kpalimé	22 51 05 29
CONSEIL	Carrefour du CEG Sagbado Logoté	93 10 92 92
EPIPHANIA	Rue de La Pampa, ADIDOGOME	70 40 10 52
POINT E	Djidjolé dans le von de la pharmacie Djidjolé	22 25 64 80
CONFIANCE	Face GTA	22 42 43 81
DELALI	Face hôpital de Cacavéli	96 32 97 54
NATION	Face ancien Marché TOTSI	22 25 99 65
LAUS DEO	LLéo 2000, face Clinique Besthesda	22 25 15 05
VITAFLORE	Agoè Vakpossito à 100 m de la station Shell	70 40 22 86
MAINA	Avédji près du Centre Médico-Chirurgical Source de Vie	70 43 65 34
EL-SHAMMAH	Amadahomé à côté de la Maison des Jeunes	70 43 25 85
ADONAI	Face Hôtel la Plantation à Agoè-Nyivé	22 50 04 05
SHALOM	Agoè-Cacavéli, non loin de BKS.	22 51 87 60
EMMAÛS	Route de Mission Tové à côté du Bar Solidarité	96 80 09 12
ESPACE VIE	Agoè Logopé, face bar Plaisir 2003	99 85 89 07
LA BARAKA	Agoè LOGOPE, A PROXIMITE DU CAMP GP	90 17 49 28
M'BA	Agoè, 300 mètres après le marché de Légbassito	70 27 81 81
TCHEP'SON	Face Terminal du Sahel (Togblékopé)	70 42 94 41
ZOSSIME	route de Sanguéra près du marché de Zossimé	99 99 80 75
ST PHILIPPE	Sanguéra, près de la Station service OANDO	90 67 33 24
HYGEA	Face Lycée publique de Baguida s	99 27 36 36
LE DESTIN	A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida	70 41 15 41

ECHOS DU PAYS

Siège : Agbalépédo
Récépissé
n°383/14/10/09/HAAC
13 BP 507
e-mail:
augustin.sizing@yahoo.fr
Maison de la Presse
Casier N°26

Directeur de Publication

Augustin M. SIZING
90 03 18 24
22 34 13 57

Rédacteur en chef

David SOKLOU

Equipe de rédaction

Augustin S., David S.,
Roger GBESSIA; Brel M.,
Simeau E., M. Mazé

Imprimerie

La Colombe

Infographie

Hugues AYIVI-BLIBO

Tirage

2000 exemplaires

Etat civil au Togo :

Quelle importance pour le développement socioéconomique du pays ?

A l'occasion de la journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil célébrée le 10 août de chaque année, la question de l'importance de l'état civil dans le développement socioéconomique des pays africains revient sur le tapis et relance un débat longtemps oublié par les vrais acteurs du secteur.



Ce lundi 10 août, la société africaine a célébré la journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil sous le thème : « Des actes de naissance pour tous, une nécessité pour la protection des droits humains et pour la promotion de l'inclusion ». Occasion pour les premiers acteurs en charge du secteur de l'administration publique au Togo telles que les collectivités territoriales de reposer la question de l'importance de l'état civil dans les actions de développement socioéconomique du pays

et de sensibiliser les populations togolaises sur la nécessité de déclarer les enfants à la naissance et de retirer les certificats une fois établis.

En effet, conscient que le système d'état civil doit subir une modernisation en vue de mieux répondre aux sollicitations des populations, le Gouvernement togolais a mis en place depuis 2018 un comité technique chargé de travailler sur la réorganisation du système de l'état civil au Togo. Les acteurs de la formalisation des faits d'état civil sont appelés à rapprocher davantage l'état civil des citoyens. « L'état civil

est aujourd'hui une des préoccupations majeures du Gouvernement. Ce comité a pour mission de tout réorganiser... L'état civil c'est la vie au quotidien avec l'établissement des actes de naissance, de mariage et de décès » a indiqué Payadowa Boukpepsi, ministre de l'administration publique, de la décentralisation et des collectivités territoriales.

Pour lui, le thème de cette année traduit pleinement l'intérêt que tous les acteurs sont censés manifester en vue de l'amélioration du système actuel de l'état civil d'autant plus

que la pandémie liée au coronavirus impose désormais à l'humanité un nouveau mode de vie que tous les pays du monde sont contraints d'adopter avec la même stratégie de riposte.

Abordant l'importance de l'état civil pour les actions de développement, le ministre estime qu'il permet de renforcer la gouvernance et l'administration publique à travers l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et de programmes fondés sur la connaissance des données fiables. Il favorise également l'efficacité des systèmes électoraux en contribuant à l'établissement et la mise à jour des fichiers électoraux pour une meilleure participation des citoyens aux compétitions électorales.

Par ailleurs, il permet d'évaluer la dynamique des populations aussi bien en milieu rural qu'urbain. Dans ce sens, les actes de naissance, de décès, et les certificats de mariage produits par l'état civil doivent être une source permanente, continue, universelle et fiable de statistiques permettant une planification précise des programmes de développement. Les données issues de l'état civil sont censées

orienter les actions du Gouvernement, des ONG et des partenaires au développement pour la mise en place des services sociaux de base, des programmes de prise en charge sociale, de la création d'emplois ainsi que des programmes de développement agricole pour une autosuffisance alimentaire. « En effet, le registre des naissances et des décès est la source d'information la moins coûteuse à utiliser pour alimenter le système national d'identification (nationalités, cartes d'identité et passeports). Il contribue aussi à protéger les enfants contre les abus notamment le travail des enfants, le mariage des enfants. L'état civil assure aux citoyens l'accès aux services publics : éducation, santé, allocations financières et autres services sociaux » a-t-il expliqué.

Pour sa part, Fogan Adégnon, Président de l'Union des Communes du Togo (UCT) a aussi réagi sur le sujet en estimant que l'état civil justifie les droits qui font d'un homme un citoyen en lui permettant de participer pleinement à la vie politique et sociale de sa localité et partant, de son pays. Il constitue une source d'in-

formation statistique sur la population dont la taille et l'évolution permettent d'avoir une vision claire sur les services de base à mettre en place.

Dans beaucoup de pays en voie de développement, les données de l'état civil sont informatisées et régulièrement actualisées et mises à la disposition des pouvoirs publics pour des programmes de développement à court, moyen et long terme. Mais malheureusement, dans nombre de pays africains et particulièrement au Togo, l'importance de l'état civil se limite uniquement à servir les citoyens qui sollicitent ses prestations. Ce vieux cliché est tellement enraciné dans la conscience collective au point où l'on a tendance à croire que les mairies et autres collectivités territoriales ne servent qu'à établir délivrer ou légaliser des pièces d'identité au bénéfice des citoyens.

L'on espère que la nouvelle dynamique enclenchée par le Gouvernement à travers le ministère en charge de l'administration territoriale veillera à corriger cette mauvaise perception de l'opinion sur les faits d'état civil.

Kokou Amenti

Validation du Plan stratégique de la Cour constitutionnelle :

Vers plus d'implication à la réussite du PND

La Cour constitutionnelle du Togo vient de se doter de son Plan Stratégique de Développement et de Modernisation (PSDM) pour la période 2021-2025. Le document a fait l'objet de validation mardi dernier à Lomé au cours d'un atelier qui a réuni experts, représentants d'institutions de la République, membres du Gouvernement et acteurs de la société civile. Ce document, fruit d'un long processus soutenu par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sera désormais le cadre de référence des actions de la Cour à travers lequel l'Etat et les partenaires au développement pourront apporter leurs appuis en vue de l'exercice efficace de la justice constitutionnelle au Togo. La démarche s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) qui met l'accent sur le renforcement de la gouvernance comme un levier nécessaire à l'atteinte des grandes priorités de développement.

La Cour constitutionnelle, selon la loi fondamentale du Togo est appelée à des prérogatives hautement essentielles à savoir le juge de la constitutionnalité de loi, le garant des droits fondamentaux de la personne humaine et les libertés publiques, le régulateur du fonctionnement des institutions de la République et le juge de la régularité des consultations référendaires, des élections présidentielles, législatives et sénatoriales. C'est donc

par souci de remplir plus efficacement sa mission qu'elle se dote désormais d'un cadre de planification, de programmation, et de budgétisation qui doit intégrer tous ces défis et qu'elle définisse comment et par quels moyens elle peut les relever. Ainsi, ce plan stratégique se présente comme une boussole indispensable qui définit la vision et les actions importantes à entreprendre dans l'immédiat, et à moyen terme afin de permettre à la haute Cour de

jouer davantage sa part dans la consolidation de la démocratie togolaise et de garantir le respect des droits fondamentaux qui sont des ferments indispensables de la cohésion sociale nécessaire à la résilience des peuples.

Elaboré de façon participative et inclusive avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes ce document vise à faire de la Cour constitutionnelle, à l'horizon 2030, une institution plus forte faisant du Togo une nation de paix



durable et de stabilité où l'Etat de droit et la démocratie sont promus et les droits fondamentaux de la personne humaine sont garantis contribuant au développement économique et social. Il comporte un cadre général, un état des lieux, et un diagnostic de la Cour constitutionnelle, un cadre stratégi-

que, un plan d'action et un dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Le plan stratégique qui vient d'être validé est arrimé avec l'axe 3 du Plan National de Développement (PND) qui a pour ambition de « consolider le développement social et renforcer les mécanismes

d'inclusion ». La Cour dans l'élaboration de son plan stratégique veut contribuer à la réussite du PND. C'est pourquoi le document est mis en place pour permettre à la Cour de relever les défis en tenant compte de l'évolution de la démocratie et

Suite à la page 6

Riposte contre la covid 19 :

L'UEMOA vient en aide à ses Etats membres

En difficulté face aux impacts négatifs de la pandémie liée au coronavirus, les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) sont économiquement très affectés par la mise en œuvre des plans nationaux de la riposte contre la pandémie. Des difficultés qui sont d'ordre francophone de la sous-région ouest africaine. Prenant conscience de la situation, la Commission de l'UEMOA vient de dérouler son plan d'assistance financière et matérielle à ses pays membres dont le Togo. Un geste de solidarité qui a suscité toute la gratitude des autorités togolaises, notamment le ministre en charge de la santé.

Avec un chèque de 500 millions de francs CFA destiné à l'acquisition de kits de prélèvement et de diagnostics, en plus de 400.000 masques pour le personnel soignant et le grand public d'une valeur de 870.884.606 F.CFA, l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) apporte son soutien au Togo. Une démarche qui s'inscrit dans le cadre d'un programme d'appui de l'Union à ses pays membres en vue de les aider à mieux faire face à la pandémie. La cérémonie de remise de ce don pour le Togo s'est déroulée ce lundi matin sur le site du Centre d'Exposition de la Foire Togo 2000 à Lomé en présence du Coordonnateur national de la gestion de la riposte

contre le coronavirus, le Médecin Colonel Djibril MOHAMAN, du ministre d'Etat Esso SOLITOKI et bien entendu du ministre de la santé, Pr. Moustapha MIJIYAWA. Et c'est ce dernier qui a réceptionné le don du Togo des mains du Commissaire Essowè BARCOLA, représentant le Président de la Commission de l'UEMOA. En remettant ces lots de masques et cette subvention financière au nom de l'organisation sous régionale, le Commissaire BARCOLA a salué l'engagement et la détermination de l'ensemble des ministres en charge du département de la santé des Etats membres de l'Union, engagement qui a permis de réduire l'incidence négative de la ma-

ladie dont le taux de létalité est passé de 2,75% au début de la pandémie à 1,8% aujourd'hui. Aussi, il a fait un clin d'œil au personnel soignant pour le travail abattu jusqu'ici pour sauver des vies humaines. « Au nom des organes de l'Union, je lui témoigne nos vifs remerciements et les encouragements à poursuivre le noble combat dans lequel ils sont en première ligne » a-t-il affirmé.

Le ministre de la santé a quant à lui exprimé sa gratitude à l'endroit de l'Union tout en saluant ce geste qui viendra renforcer les efforts accomplis par le Gouvernement togolais et contribuera sans nul doute à l'amélioration des résultats enregistrés par le Togo



depuis l'apparition du virus en mars dernier.

Composée du Togo, du Bénin, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, la Guinée Bissau, le Niger et le Sénégal, l'UEMOA est créée le 10 janvier 1994 avec une mission fondamentale : l'intégration économique de

ses huit Etats membres grâce au renforcement de la compétitivité de ses activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé.

Pour rappel, le premier cas confirmé du

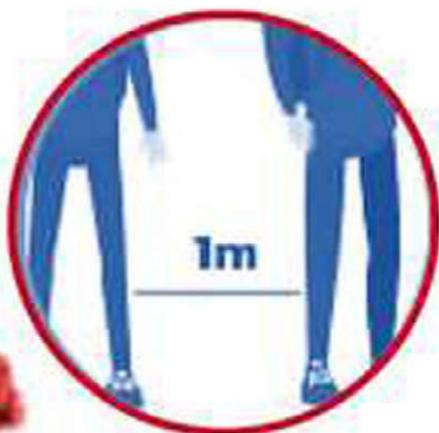
coronavirus au Togo a été détecté le 6 mars de cette année. Et malgré les efforts engagés, le pays se retrouve aujourd'hui, cinq mois plus tard à 1060 cas dont 729 guéris, 308 actifs et 23 décès.

Kokou AMENTI

STOP COVID-19

GRANDE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE SOLIDARITÉ
A L'ENDROIT DES COUCHES VULNÉRABLES

NE NÉGLIGEONS PAS LES GESTES BARRIÈRES



**GARDEZ
LA DISTANCE
DE SÉCURITÉ
D'AU MOINS 1m**



**LAVEZ-VOUS
LES MAINS
RÉGULIÈREMENT**



**PORTEZ VOS
MASQUES
OU CACHE-NEZ**

Allègements fiscaux aux entreprises :

De fortes mesures à saluer

Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a signé une nouvelle ordonnance le 30 juillet dernier au nom du Gouvernement togolais pour octroyer de nouvelles réductions fiscales aux chefs d'entreprises et aux acteurs économiques. Ces nouvelles réductions qui viennent s'ajouter à celles adoptées en avril dernier visent à alléger les fâcheuses répercussions de la crise sanitaire sur les ménages et l'ensemble des populations. Au-delà des acteurs économiques, c'est l'ensemble des populations togolaises qui pourraient bénéficier des retombées de ces nouvelles mesures fiscales durant ces temps difficiles.

Soucieux de l'impact négatif de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les activités économiques surtout du secteur privé, le Gouvernement togolais a pris la courageuse et salutaire décision de faire des allègements fiscaux aux entreprises installées sur le territoire national. Ces nouvelles dispositions prises par les autorités du pays sont applicables jusqu'à un mois après la fin de l'expiration de l'état d'urgence sanitaire. Elles concernent essentiellement les pénalités, la réduction de la patente, la taxe professionnelle unique (TPU), la déductibilité des dons, les contrôles fiscaux opérationnels, les recherches et échan-

ges d'informations à des fins fiscales, de lutte contre la fraude, l'évasion fiscale et le droit de reprise de l'administration fiscale et des mesures d'exonération de la taxe sur valeur ajoutée (TVA).

Plus précisément, il est question pour l'exécutif togolais de suspendre les sanctions fiscales en cas de redressement de défaut ou de retard de dépôt des déclarations fiscales, des impôts et taxes. Toutefois, selon les termes de l'ordonnance, les pénalités légalement notifiées seront comptabilisées pour des raisons de statistiques. Aussi, une réduction spéciale de 25% sur l'acompte de la patente est accordée au titre de l'exer-

cice fiscal 2020, aux entreprises opérant dans le secteur des transports, de l'hôtellerie, la restauration et aux organisations assimilées agréés, ainsi qu'aux organisateurs de circuit touristique agréés (au lieu des 10% décidés en avril). Dans la même dynamique, les entreprises individuelles, les transporteurs routiers, les artisans et assimilés relevant de la TPU, bénéficient d'une réduction de 50% sur le deuxième acompte.

Egalement suspendus, les délais de reprise de l'administration fiscale arrivant à terme le 31 décembre 2020, pour une durée égale à la période qui court entre le 1^{er} avril 2020 et l'expiration d'un délai

d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire. De même pour les procédures de recouvrement forcées des impôts et les poursuites fiscales en cours durant toute la période de l'état d'urgence sanitaire, alors que



les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement. Concernant le contentieux fiscal, le Gouvernement suspend le délai de réponse dont dispose l'administration fiscale, malgré les disposi-

tions de l'article 367 du Livre des procédures fiscales.

A cette série de mesures décidées par le Chef de l'Etat, s'ajoutent l'exonération des droits et taxes à l'exception des prélèvements communautaires,

l'importation du matériel agricole, du matériel médical et des produits exclusivement utilisés dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus ainsi que certaines opérations liées au foncier et aux activités financières et bancaires.

Les procédures des

contrôles fiscaux externes sur place au sein des entreprises sont suspendues durant la période de la crise, mais les pouvoirs publics pourront procéder aux Contrôles sur pièces (CSP) dans le cadre des travaux de bureau ou du télétravail. Pendant la même période, les délais prévus dans le cadre de la conduite des procédures de contrôle fiscal opérationnel sont suspendus, tant pour le contribuable que pour l'administration fiscale, sans qu'aucune décision en ce sens de l'autorité administrative ne soit nécessaire. Les procédures de recouvrement ordinaire des impôts et taxes dans le cadre du système fiscal déclaratif auto-liquidé se poursuivent normalement, ainsi que les missions de recherches et d'échanges d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Kokou Amenté

Lutte contre la corruption :

Des chiffres qui interpellent la HAPLUCIA

Le phénomène de la corruption existe bel et bien au Togo comme d'ailleurs partout en Afrique et dans le monde. Les stratégies pour éradiquer le fléau qui décime les économies reste la préoccupation des dirigeants. Il est plus criard en Afrique alors même que les pays du continent ont besoin des fonds pour leur développement. Chaque année, ce sont des milliards qui sont détournés en défaveur des projets de développement en matière de santé, d'éducation ou encore de l'agriculture. Malgré la mise en place des structures de lutte contre le phénomène, celui-ci gagne davantage le terrain. La Haute Autorité de Prévention et de lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA) a commandité tout récemment une Etude sur la Perception et le Coût de la Corruption au Togo (EPCCT). Cette étude réalisée de décembre 2019 à Janvier 2020 par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED), a encore une fois montré que la corruption existe au Togo sous toutes ces for-

mes. Cette étude répond à la préoccupation de HAPLUCIA de disposer de données, de base et d'indicateurs fiables et récents sur le phénomène de la corruption au Togo. Sur le sujet, 2645 personnes et 490 entreprises ont

domaniaux sont tous dans le lot. Ce sont ces fonctionnaires qui reçoivent plus de cadeaux des usagers. Ce qui fait que la demande de délivrance des documents d'identité, la demande de soins de santé et la délivrance des

sentent un taux de 47%. Soit à éviter de payer une amende et le taux à ce niveau est de 22%. Parfois c'est sans but spécifique, peut-être juste pour prouver à la personne qu'on corrompt qu'on est gentil, le taux est évalué à 10,1%. Le paiement de frais supplémentaires ou pot-de-vin se fait d'une manière directe par l'usager du service public lui-même, soit de façon indirecte ou encore par une tierce personne. Souvent le paiement de ces frais supplémentaires se fait avant la prestation de service et au moment de la prestation. Parfois c'est une première partie qui est versé avant la prestation et la seconde après. Ce qui est extraordinaire d'après l'étude et selon les constats, les Togolais sont réticents à dénoncer les cas de corruption dont ils ont été victimes ou témoins et l'enquête estime à 97% ces citoyens. D'après les explications c'est que les uns et les autres considèrent que c'est une pratique courante de payer ou d'offrir des cadeaux à des fonctionnaires pour obtenir les services. Il n'est donc pas nécessaire pour eux, de

signaler cette anomalie. Certains estiment que si des structures mises en place pour lutter contre le fléau ne font rien, ce n'est pas eux qui mèneront la lutte à leur palce. Ils pensent également qu'il y a une impunité dans le pays et que même s'ils dénoncent ces faits, il n'y aura pas de sanctions pour les auteurs. L'enquête conclut que le montant total cumulé sur l'année de pot-de-vin versés est d'environ 10 milliards de F CFA à raison de 7,9 milliards de F CFA payés par les individus et de 2,1 milliards de F CFA par les entreprises.

C'est donc beaucoup d'argent que le Togo perd dans le phénomène de corruption. Cet argent pouvait permettre de développer des secteurs d'activités porteurs. Investir dans la santé où les infrastructures sont en délabrement total, les hôpitaux manquent de matériels pour le traitement adéquat des patients. Cet argent pouvait également servir dans l'éducation pour la construction des salles de classe ou encore dans l'installation des forages d'eau pour les populations des zones reculées. La HAPLUCIA doit tout faire

pour réduire les effets de la corruption au Togo. C'est vrai, il est impossible d'éradiquer le fléau mais on peut limiter les dégâts en démasquant les auteurs et en les punissant conformément à la loi. Depuis la création de la HAPLUCIA en 2015 et le démarrage effectif de ses activités, cette structure n'a jamais pu mettre la main sur des personnes citées dans des affaires de corruption. Pour le président de HAPLUCIA M. Essohana Wiyao, ce rapport « constitue un outil-diagnostic de la corruption au Togo. » Selon lui son institution franchit ainsi une nouvelle étape dans le processus d'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées. « Le comité technique de planification stratégique se mettra à l'œuvre dans les prochains jours, en attendant le moment favorable pour l'installation officielle du comité de pilotage », a conclu M. Wiyao. Espérons qu'à partir de cette enquête, la HAPLUCIA se mettra au travail pour traquer les fossoyeurs de l'économie togolaise.

M. Mazé



été interviewés. Selon les données, 91% des enquêtés ont déclaré connaître la corruption. L'étude montre également que la corruption fait intervenir d'un côté les initiateurs constitués des riches, 77,2%, les ministres, les préfets ou encore les magistrats soit 57,2%. Ceux qui cèdent facilement à la corruption sont entre autres, les agents de la justice soit 70% ou les comptables 43,3%. Les agents des services d'immatriculation des engins ou de permis de conduire, les agents de police, ceux des services fonciers et

documents administratifs engendrent le plus de paiement de frais supplémentaires. Pour cet échantillon de la population interrogé, les principales causes de la corruption au Togo sont la pauvreté qui représente 77% suivie des faibles salaires ou de revenus des Togolais soit 56,1%. Ce qui prouve bien que le phénomène de la corruption n'est pas étranger aux Togolais.

Les raisons principales de paiements de pot-de-vin selon l'enquête, visent soit à accélérer une procédure, cela repré-

PYA franchit un autre pas dans l'accès à l'eau potable grâce à l'ONG Direct AID et des Cadres :

Lao et Akéï dotés de forages

Le canton de Pya qui fait partie des sept cantons qui composent la commune de Kozah 2 ne cesse de mener un plaidoyer pour aboutir à un taux élevé de dessert en eau potable. Après avoir obtenu certains forages pour l'adduction en eau potable eu égard à l'augmentation sans cesse de la population, les autorités traditionnelles, locales de concert avec les cadres du milieu, continuent de faire le lobbying. Objectif : multiplier les forages publics pour permettre à la population d'avoir un accès facile à l'eau potable.

Deux événements ont marqué Pya le week-end dernier, entre autres événements, l'inauguration du forage de Lao le jeudi 06 août et le château d'eau d'Akéï, le samedi 08 août. Une double inauguration qui a apporté de la joie au sein de la population.

Le château d'eau d'Akéï est une œuvre de l'ONG DIRECT AID bureau du Togo, une organisation qui n'est pas à sa première œuvre, elle a en effet à son actif plusieurs forages à Pya. Cette organisation non gouvernementale, est en œuvre à Pya grâce au plaidoyer de la Cheffe canton de Pya Docteur KPIKI Sama assisté par les cadres et jeunes réunis pour la plupart dans le Comité d'Encadrement. Epris par l'idée de promouvoir la culture, le bien être des populations et le développement de Pya, tout ce monde est à pied d'œuvre et fait avancer à petit coup le canton de Pya.

Que ce soit madame le Maire de la commune de Kozah 2 ou la Cheffe canton de Pya, chacune a exprimé son satisfecit par rapport aux diverses réalisations et ont promis en faire bon usage. La Cheffe canton de Pya Docteur KPIKI Sama expliquait en substance à Akéï : « **le gouvernement a fait beaucoup d'ouvrages à Pya dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable, mais vous voyez, la population grandit et nous assistons à une insuffisance. Les cadres du canton ayant réfléchi à cela, ont fait une demande à l'ONG DI-**



Une femme bénéficiaire

RECT AID qui a accepté venir nous donner ce joyau que vous voyez. Ce forage avec château peut servir après à une extension, c'est l'occasion de se réjouir, mais malheureusement avec la covid-19, vous ne voyez pas les groupes folkloriques chanter et danser, la cérémonie est sobre comme vous le voyez. C'est le lieu de remercier les cadres qui ont pensé à leur population, un grand merci à l'ONG DIRECT AID, vous savez avec covid-19, l'eau est l'un des éléments des mesures barrières, donc ça permettra aussi le lavage régulier des mains par la population, et en plus de cela l'eau c'est la source de vie et donc



Mme la Maire de la commune de Kozah 2 livrant son message à l'inauguration du château d'eau de Pya Akéï

tout le monde doit avoir accès à l'eau potable selon la politique du Chef de l'Etat »

Signalons que le directeur régional de l'hydraulique, présent à cette cérémonie, a prodigué d'utiles conseils pour la gestion et l'entretien de cet ouvrage. Les cadres et jeunes ont profité pour exprimer un autre besoin pour un forage dans la montagne à Pya-Hodo.

Pour mémoire, le forage de Lao a également connu une inauguration retentissante, ce forage qui est quasiment une œuvre d'un fils du milieu en la personne de l'architecte LIMAZIYE, vient à point nommé soulager les peines des populations riveraines.



Coupure du ruban symbolique pour l'inauguration du forage à Akéï par le directeur de l'ONG DIRECT AID section Togo

Ces initiatives restent louables et devront faire des émules dans d'autres cantons en matière de conception et réalisa-

tion de projets sociaux au bénéfice des populations à la base.

Augustin S.

Validation du Plan stratégique de la Cour constitutionnelle :

Vers plus d'implication à la réussite du PND

l'Etat de droit ainsi que l'avènement des nouveaux droits qui lui imposent de revoir ses méthodes de travail et de s'inscrire dans une dynamique organisationnelle et fonctionnelle claire et structurée dans le temps afin de remplir sa mission et d'atteindre des résultats importants au bénéfice de la population.

Aussi, faut-il le souligner il est également aligné sur l'Objectif de Développement Durable (ODD) N°16 qui vise à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à

la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous ».

Selon Aboudou Assouma, président de la Cour constitutionnelle, ce plan sera désormais la référence de la Cour dont les actions contribueront au succès du PND. « Ce plan de développement sera notre cadre de référence des politiques de développement à moyen terme orienté vers le PND » a-t-il indiqué.

Mise en place depuis 1997 avec la première mandature, la Cour constitutionnelle est actuelle-

ment la plus haute juridiction de l'Etat en matière constitutionnelle. Aujourd'hui, elle est à sa cinquième mandature. Elle est dirigée depuis une dizaine d'année par Aboudou Assouma.

A la faveur des réformes constitutionnelles du 8 mai 2019, elle est composée de 9 membres contre 7 précédemment prévus par la Constitution. Les 9 membres ont un mandat de six ans renouvelable une seule fois. La magistrature, le Barreau et le Corps des enseignants-chercheurs en droit sont désormais représentés. Selon les ter-

mes des modifications apportées par les réformes du 8 mai 2019, le fonctionnement aussi connaît un changement important. C'est ainsi que pour le contrôle de constitutionnalité, le droit de saisine est désormais étendu aux présidents de l'ensemble des institutions de la République. Aussi, les présidents des groupes parlementaires peuvent saisir la Cour.

Elle est chargée de la régulation du fonctionnement des pouvoirs publics. Sa composition, ses attributions, la procédure applicable devant elle et son administration sont prévues par la Constitution, la

loi organique et les décrets subséquents relatifs à la Cour constitutionnelle.

Longtemps objet de vives critiques surtout en périodes électorales au Togo, la Cour constitutionnelle est souvent restée une institution de la République dont les togolais ont très peu de connaissances. Sa mission, son rôle, comment elle fonctionne, comment elle est composée etc... sont autant de zones d'ombre qui l'entourent dans la conscience collective. Souvent accusée de manquer de courage face à certaines décisions émanant de l'exécutif, la plus haute juridic-

tion du Togo a besoin de s'ouvrir un peu plus à l'opinion afin de se faire connaître davantage à travers une plus grande implication à la vie institutionnelle du pays mais aussi aux actions d'envergure allant dans le sens du développement.

Avec ce plan stratégique, l'on espère que les togolais auront une connaissance plus approfondie sur cette haute institution de la République à travers sa plus grande participation à la vie publique et institutionnelle du pays.

Kokou Amentti

Sport/ football :

Probable reprise des championnats à la FTF fixée au 10 octobre prochain

La Fédération Togolaise de Football compte relancer les championnats de la prochaine saison le 10 octobre prochain. L'annonce a été faite la semaine dernière lors d'une conférence de presse à Lomé. Les championnats de première et de deuxième division saison 2020-2021, pourront démarrer à cette date si le gouvernement autorise la reprise des activités sportives suspendues depuis l'apparition du coronavirus. Officiellement la nouvelle saison s'ouvre le 1^{er} septembre avec la période d'enregistrement des clubs avant les hostilités sur les pelouses le 10 octobre. Pour le compte de la nouvelle saison, les matches vont se jouer sur des pelouses naturelles ou synthétiques et non sur des terrains sablonneux selon les premiers responsables de la FTF. Si la reprise des championnats est effective le 10 octobre prochain, les compétitions vont se dérouler dans des dispositions particulières puis que la pandémie sera encore d'actualité. Selon la fédération, un protocole sanitaire sera mis à la disposition des clubs sur avis de la Coordination Nationale de Gestion de la Covid-19. Des points focaux seront mis en place au sein des clubs pour permettre à la FTF de tout coordonner. Pour éviter la contamination, le Secrétaire Général de la FTF Dr Pierre Lamadokou a fait savoir que les matches se joueront à huis clos. L'autre information à retenir de cette rencontre avec la presse, c'est l'utilisation que la FTF entend faire des fonds alloués par la FIFA pour soulager les acteurs du football en cette période de

crise sanitaire. Les joueurs, les administrations des clubs, les staffs techniques des clubs de D1 et de D2, les officiels (Arbitres et commissaires aux matches) seront pris en compte dans la rubrique fonctionnement des fonds. Sont également bénéficiaires dans cette rubrique, les staffs des différentes équipes nationales et les académies de football. Dans la rubrique subvention, il sera question d'appuyer les clubs qui prendront part aux championnats saison 2020-2021. La question des réformes des ligues et des districts a été également évoquée et les responsables de la fédération ont promis achever le processus dans quelques semaines. Il s'agit de renou-

Comité Exécutif de la FTF veut faire les choses bien. Trouver le technicien qu'il faut à la place qu'il faut.

La saison 2019-2020 a été interrompue et puis arrêtée en raison de la crise sanitaire en mars 2020. ASKO de Kara leader à l'interruption de la compétition est sacré champion. Le championnat était alors arrêté à la 20^{ème} journée. De même pour l'AS Binah et Entente II en deuxième division, premiers de leurs poules respectives à la 11^{ème} journée. Conséquence, les deux clubs retrouvent le championnat d'élite en octobre prochain. Comme on le voit la crise sanitaire a tout chamboulé et rien n'est sûr que les choses vont se dérouler dans la sérénité, vu que

Binah. Cela aura certainement des conséquences sur le budget qui sera alloué aux clubs par la FTF mais ce sont des réalités inévitables dans le contexte de la crise sanitaire. Si les matches se joueront à huis clos, c'est une autre conséquence, un manque à gagner pour les clubs qui profitent souvent des matches à domiciles pour se faire un peu d'argent sur la billetterie. Il y aura rien tout cela et l'appui financier de la FTF ne pourra jamais permettre aux équipes de pouvoir assurer leur fonctionnement et payer les salaires des joueurs. Encore une autre charge sur les épaules des responsables des clubs. L'autre difficulté à faire face à la reprise du championnat,



veler les membres des différents bureaux pour un meilleur fonctionnement de ces structures membres de la fédération conformément aux nouveaux textes adoptés l'année dernière. La nomination dans les prochains jours d'un Directeur Technique National (DTN) est un sujet important également lors de la conférence de presse. Pour le SG de la FTF, cette nomination tarde parce que le

désormais il faut faire les choses autrement. Avec ce chamboulement, la FTF a pris la décision de ne pas faire tomber des clubs en division inférieure puisque certains pouvaient combler leur retard si la saison allait à sa fin. Donc en D1 au lieu de 14 clubs comme la saison passée, la compétition se jouera avec 16 clubs la saison prochaine avec la montée en D1 de l'Entente II et de l'AS

c'est l'assurance que les joueurs et les staffs des différents clubs ne seront pas source de la propagation de la maladie. Pour éviter cela, des tests devraient être faits aux acteurs avant les matches, mais qui prendra en charge les dépenses, question à laquelle il sera difficile de trouver une réponse. Et donc la FTF veut vraiment se lancer dans le vide.

M. Mazé

«Pour guérir de nos blessures, faisons attention à celles des autres. Notre histoire nationale a son lot de blessés. Voici venu le temps de la vérité qui libère, une vérité assumée sans vengeance, dans un esprit de repentance, de pardon et de réconciliation».

Mgr Nicodème Barrigah-Bénissan

BREVES

Un site internet dédié au cadastre minier lancé

Le Togo veut-il faire preuve de plus de transparence dans le secteur minier ? Selon toute vraisemblance, oui. En effet un site internet comportant les informations pratiques sur le cadastre minier est mis sur pied et lancé par les autorités togolaises ce mercredi 12 août 2020.

Ceci a été possible grâce à un projet mené de bout en bout par la direction générale des Mines et de la Géologie en collaboration avec une structure du nom de Trimble Land Administration. Cette approche s'inscrit dans le cadre de la nouvelle gouvernance minière qui encourage la transparence. Cette vision a pour objectif d'encourager les investissements dans ce secteur porteur hautement stratégique, preuve de cette transparence, les demandes et les titres miniers sont publiés sur ledit site dont la mise à jour est selon les responsables, quotidienne.

Disparition de DJ ARAFAT un an après, la succession se fait attendre

Ce mercredi 12 août 2020 n'est pas passé inaperçu chez les "chinois", tenez-vous bien, ce ne sont pas les habitants de la Chine mais plutôt les fans de DJ ARAFAT le Yôrôbô qui a perdu la vie il y a un an à Abidjan, dans un accident de Moto.

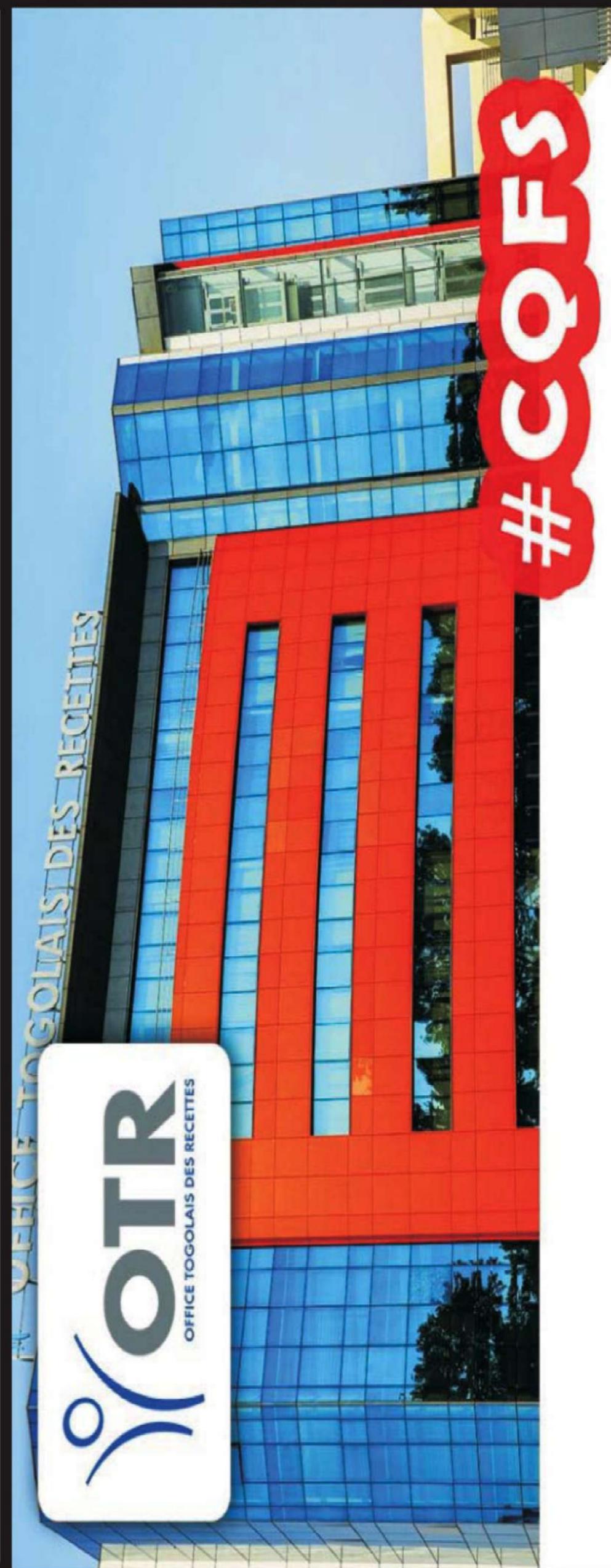
Aujourd'hui plus que jamais, l'on pense à qui va succéder à DJ ARAFAT, d'autant que certaines figures emblématiques ont pris une sorte de distance. Claire Bahi expliquait sur scène quelques semaines qu'après la disparition de celui qu'elle considérait comme modèle, elle va quitter "la musique profane" pour "chanter à la gloire de Dieu". On se rappelle également que quelques mois après le décès d'ARAFAT, l'un des plus valeureux du mouvement Le Molare, annonçait pour sa part sur les réseaux sociaux : « à partir de maintenant, cherchez un nouveau boss du coupé décalé. Je me retire ». Autant dire que jusqu'à ce jour, DJ ARAFAT n'a pas eu de remplaçant, même si les chinois ces fans, restent encore nombreux en Côte d'Ivoire et à travers le monde. Il ne reste à dire que l'âme de Yôrôbô repose en paix.

Alaixys Romao refusé par Toulouse pour son âge

Le club français de Toulouse ne compte pas déshabiller Pierre et habiller Paul, en un mot pendant que l'on pensait que le togolais Alaixys Romao pouvait signer avec Toulouse après le départ d'un autre togolais qui n'est autre que Matthieu DOSSEVI du même club, coup de théâtre, Romao est refusé par les dirigeants du club.

Alaixys Romao paie pour son âge, 36 ans. Le président du club Damien Camoli, avec l'ambition de monter en division d'élite au terme de la saison 2020-2021, estime que le milieu offensif togolais qui a quitté Reims, ne pourra pas faire l'affaire avec son âge avancé.

Augustin S.



Chers Opérateurs économiques, la patente est **désormais supprimée (0 fcfa)** pour vos deux premières années d'exercice.



Office Togolais des Recettes - OTR